



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Vietnam

Question orale n° 1442

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation du lycée français Alexandre-Yersin de Hanoï. En effet, le bail dont fait l'objet cet établissement ne pourra être renouvelé et celui-ci devra, par conséquent, être prochainement relocalisé. La ville d'Hanoï n'ayant fait aucune proposition sérieuse de terrain, les parents d'élèves s'inquiètent des conditions d'accueil à venir d'autant que l'exiguïté du site actuel fait que les demandes nouvelles d'inscription sont refusées. Cet établissement étant en croissance permanente, il souhaite obtenir de plus amples informations sur les terrains que les autorités vietnamiennes envisagent de proposer pour la relocalisation de ce lycée, et savoir dans quelle mesure la France se mobilise pour le bon aboutissement de ce projet hautement souhaitable pour développer le rayonnement de la francophonie.

Texte de la réponse

IMPLANTATION DU LYCÉE FRANÇAIS ALEXANDRE-YERSIN À HANOÏ

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Gaubert, pour exposer sa question, n° 1442, relative à l'implantation du lycée français Alexandre-Yersin à Hanoï.

M. Jean Gaubert. Monsieur le ministre chargé de la coopération, les lycées français sont un vecteur très important de la présence française à l'étranger. En permettant, outre la scolarisation des enfants d'expatriés, qui est une obligation, celle des jeunes autochtones, qui y apprennent notre langue, ils assurent notre présence culturelle et offrent à notre pays la possibilité de développer ultérieurement avec ces jeunes des courants d'affaires.

Les lycées français étant d'une façon générale de grande qualité, les demandes de scolarisation sont nombreuses et nous regrettons qu'il ne puisse pas y être répondu favorablement, notamment au lycée français d'Hanoï, sur lequel je souhaite vous interroger plus particulièrement.

Ce lycée est en effet trop petit, puisque quatre-vingts élèves seront refusés à la rentrée prochaine, faute de place et de moyens. De plus, il est implanté sur un terrain destiné à une autre utilisation. Lorsque j'ai déposé ma question écrite, il y a quelque temps, cela faisait deux ans qu'une solution était attendue pour la réimplantation de l'établissement. Je crois savoir qu'aujourd'hui, les choses sont un peu mieux engagées, mais l'on peut se demander pourquoi on a senti la partie vietnamienne aussi peu impliquée et pourquoi il a fallu qu'une nouvelle équipe arrive à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFE - pour que les choses se débloquent. Peut-être est-ce lié aux circonstances, mais c'est un point extrêmement important.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire où en est ce dossier et quelle est la solution retenue ? Nous souhaiterions également savoir ce qu'il en est du financement, car il ne suffit pas d'avoir un terrain : nous savons qu'ici ou là, des terrains prévus pour une implantation, y compris en métropole, restent vierges.

Par ailleurs, comment envisagez-vous de faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas dans d'autres pays ? Enfin, et surtout, puisque nos lycées remportent un tel succès, important pour l'image de notre pays, pouvez-vous nous dire quels moyens futurs seront consacrés à l'enseignement français à l'étranger ?

Mme la présidente. La parole est à M. Henri de Raincourt, ministre chargé de la coopération.

M. Henri de Raincourt, *ministre chargé de la coopération*. Monsieur le député, je vous remercie de votre question et de l'appréciation que vous portez sur l'enseignement français à l'étranger dans des établissements dont notre pays est légitimement fier ; le Gouvernement partage ce sentiment.

Vous interrogez plus particulièrement le ministre des affaires étrangères sur le projet de relocalisation du lycée français de Hanoï. Le bail, conclu le 17 janvier 2003 entre le lycée, alors représenté par l'association des parents d'élèves, est arrivé à expiration le 31 août 2009. Depuis le 1er septembre, les parties ont, en pratique, poursuivi l'exécution du contrat à bail avec le paiement du loyer par le lycée, mais elles n'ont pas signé d'avenant complémentaire. Je précise que l'établissement a connu une croissance de 50 % en quatre ans de ses effectifs, qui atteignent aujourd'hui 750 élèves, ce qui a rendu nécessaire la location d'un bâtiment annexe à l'extérieur du site principal.

La première démarche de relocalisation remonte au 7 mars 2005, date d'une demande de terrain par l'ambassade auprès du Comité populaire de Hanoï par lettre. Depuis lors, de nombreux intervenants ont travaillé à identifier un autre site : ce projet a fait l'objet de plus de quarante initiatives, relayées notamment par M. Poncelet, alors président du Sénat, auprès du Président du Vietnam, par notre ambassade et par l'AEFE. Aujourd'hui, trois sites ont été identifiés. Le premier a été proposé par le promoteur Vihajico dans le cadre du projet de développement " Eco Park ". Le deuxième, d'une superficie de 2,71 hectares, est situé à Quang Minh et a été proposé par le promoteur Longviet dans le cadre du projet " Quang Minh Villas ". Enfin, le troisième, d'une superficie de 2,74 hectares, est divisé en deux parcelles situées également à Quang Minh et a été proposé par le promoteur Vinapol.

Une consultation des parents d'élèves et du corps enseignant sur la nouvelle implantation a été organisée. Leur préférence s'est exprimée en faveur d'un site intégré à un projet de développement d'" Eco Park " sur un terrain de 2,5 hectares. L'AEFE va se prononcer sur ce choix et mettre en place les conditions de location du terrain, en lien avec le promoteur et les autorités locales.

La dépense globale étant d'environ dix millions d'euros, il reste, je le reconnais, à établir les conditions de financement du projet qui, à l'origine, devaient reposer, pour la plus grande partie, sur l'emprunt. Sur ce point, les choses ne sont donc pas définitivement arrêtées, mais nous y travaillons intensément avec l'AEFE, de façon que l'on puisse enfin accueillir les élèves. Il en va du rayonnement et de la politique d'influence de la France.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Merci pour ces informations, monsieur le ministre. Vous l'avez vous-même reconnu, nous nous trouvons à la fin de la première étape. Il faudra très rapidement entamer la deuxième, car notre crédibilité est en jeu, que ce soit vis-à-vis des autorités du pays, des familles, expatriées et vietnamiennes, qui comptent scolariser leurs enfants dans cet établissement, de l'équipe enseignante et des parents d'élèves, qui se sont mobilisés depuis si longtemps et qui ont été les moteurs de cette action.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1442

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4628

Réponse publiée le : 18 mai 2011, page 3096

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2011